

Pour publication immédiate

Baignade et noyade : UN MAUVAIS TANDEM

Lanaudière, le 14 juin 2010 – L'été 2010 pourrait être plus propice aux risques de noyade, en raison des journées chaudes déjà connues. C'est pourquoi la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière d'évaluation invite la population et les gestionnaires de parcs, de terrains de camping ou de plages à être prudents et vigilants en ce qui concerne les activités récréatives ou sportives liées à l'eau.

Un début d'année préoccupant

À ce jour, selon les données préliminaires de la Société de sauvetage, 36 personnes sont décédées au Québec à la suite d'une noyade comparativement à 22, à pareille date, en 2009.

Dans la région de Lanaudière, un cas de noyade a été constaté jusqu'à maintenant en 2010. Il s'agit d'une octogénaire qui s'est noyée dans la piscine d'une résidence pour personnes âgées. En 2009, selon la Société de sauvetage, quatre personnes se sont noyées dans la région de Lanaudière, parmi lesquelles on compte trois enfants âgés de deux ans et moins, dont les décès sont survenus dans des piscines résidentielles. Le quatrième décès, celui d'un homme septuagénaire, est survenu dans un lac. Entre 2000 et 2007, quelque 23 résidents lanaudois sont morts noyés, soit en moyenne trois cas par année. De plus, chaque année, près de trois autres résidents lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une activité aquatique ou nautique.

Conseils de prévention pour éviter le pire

Il faut savoir que la plupart des noyades peuvent être évitées. Docteur Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique et d'évaluation recommande particulièrement aux amateurs de plongeon d'évaluer attentivement la profondeur et le fond de l'eau, tant en piscine que sur les plans d'eau naturels, et d'éviter les endroits non éclairés. « Une paralysie est si vite arrivée, tient-il à rappeler ».

Au Québec, la majorité des cas de noyade se produisent sur les plans d'eau naturels (lac, rivière, fleuve, mer), dans une piscine ou dans une baignoire à la suite d'une chute. De plus, les victimes de noyade dans une piscine résidentielle sont, une fois sur deux, âgées de moins de cinq ans.

L'effet de surprise lié à la rapidité de l'événement occasionne, bien souvent, un sentiment de panique et laisse peu de temps pour réagir. La probabilité de survie est donc peu élevée. Dans le cas des rivières, des lacs ou du fleuve, même les bons nageurs ne parviennent pas toujours à s'en sortir, car l'eau peut être très froide même en été, ce qui augmente le risque d'hypothermie.

Voici quelques conseils pour vous assurer de profiter pleinement, et en sécurité, des plaisirs liés à la baignade et aux autres activités aquatiques ou nautiques.

Piscines résidentielles

- ❖ Munir votre piscine résidentielle d'une clôture d'au moins 1,2 mètre (m) de haut et d'un système de fermeture et de verrouillage automatique des portes. Aucune autre ouverture ne doit donner accès à la piscine, pas même la porte-patio de la maison.
- ❖ Vérifier la hauteur du tremplin de votre piscine résidentielle. Pour un tremplin de 0,5 m de haut, il faut au moins 3 m d'eau de profondeur dans un rayon d'au moins 4,5 m entre l'extrémité du tremplin et le début de la pente vers la partie peu profonde de la piscine.
- ❖ Éviter les systèmes d'alarme qui détectent la chute d'une personne à l'eau. Ils ne remplacent pas la surveillance d'un adulte ni l'installation d'une clôture.

Embarcations

- ❖ Porter un vêtement de flottaison individuel (VFI) ou gilet de sauvetage dans une embarcation de 6 m et moins.
- ❖ Prendre le temps de s'attacher à une ligne de survie lors de manœuvres en bateau.

Baignade

- ❖ Vérifier la profondeur, le type de fond de l'eau ou le courant d'eau avant de sauter ou plonger d'un quai, d'un rocher, d'un bord de l'eau ou d'une embarcation.
- ❖ Évaluer correctement les distances sur de grandes étendues d'eau (lacs, fleuve ou mer), car elles peuvent sembler plus courtes. Nager en groupe ou aviser un proche.
- ❖ Apprendre à nager et avoir des notions de base en réanimation cardiorespiratoire ou en secourisme.
- ❖ Surveiller continuellement les enfants de moins de 6 ans dans un bain et jusqu'à 10 ans lorsqu'ils sont dans une piscine ou tout autre plan d'eau.
- ❖ Éviter de sous-estimer les dangers liés à l'eau et de surestimer vos capacités.
- ❖ En tout temps, éviter de consommer des boissons alcoolisées avant de pratiquer la baignade ou d'autres activités aquatiques ou nautiques.

Sites de référence :

- ❖ Croix-Rouge canadienne : <http://www.croixrouge.ca>
- ❖ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec : <http://www.piscines.gouv.qc.ca/fr/index.asp>
- ❖ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec – Direction de la promotion de la sécurité : <http://www.mels.gouv.qc.ca>
- ❖ Pêches et Océans Canada – Garde côtière canadienne : <http://www.ccg-gcc.gc.ca>
- ❖ Société de sauvetage : <http://www.sauvetage.qc.ca>
- ❖ Transports Canada : <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/>

- 30 -

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy
Agente d'information
Direction des communications et des relations publiques
450 759-1157, poste 4437
pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca